

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA REUNION

Pôle Aménagement et Economie Direction Prospective Territoriale et Urbanisme

> ANNEXE 13 suite Dossier n° E180009 / 97

**Dossier suivi par Dimitri CONTE**Direction Prospective Territoriale et Urbanisme
Service Planification Observatoire

## **CERTIFICAT ADMINISTRATIF**

Je soussigné, Monsieur Joseph SINIMALE, Maire de la Commune de Saint-Paul, certifie que l'avis d'enquête relative à l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de l'environnement prescrite par arrêté préfectoral N° 2018-1021/SG/DRECV du 08 juin 2018, portant sur l'autorisation « loi sur l'eau avec étude d'impact » préalable, concernant l'aménagement du lotissement du Golf et la voie d'accès à Villèle situé sur le territoire de la commune de Saint Paul, a été affiché à la mairie centrale ainsi que dans les mairies de proximité du 21 juin 2018 au 09 août 2018 inclus.

Fait à Saint-Paul, le

1 0 AOUT 2018

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services,

Jean-Louis NATIVEL

Monsieur le Maire de Saint-Paul - CS 51015 - 97864 SAINT PAUL Cédex Téléphone : 0262 45.43.45 – Fax : 0262 34 48 49

Site Internet : www.mairie-saintpaul.fr - E-mail : maire@mairie-saintpaul.fr